



Mission politique agricole

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 3

PLAN DE SOUTIEN AUX VÉTÉRINAIRES EXERÇANT AUPRÈS D'ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Attribution d'aides 2024

Président : Mme Claude CANNET

Membres présents : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière et ses décrets d'application,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté ministériel du 8 novembre 2021 relatif à la désignation de zones caractérisées par une offre insuffisante de soins et un suivi sanitaire insuffisant des animaux d'élevage, dans les zones rurales à faible densité d'élevages,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le plan départemental de la Saône-et-Loire en soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage, les 5 règlements d'intervention ainsi que les modèles de contrats et conventions liés,

Vu la délibération du 15 mars 2024 aux termes de laquelle la Commission permanente a modifié à la marge les 5 règlements d'intervention du plan départemental de la Saône-et-Loire en soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les deux demandes déposées et éligibles à ce dispositif représentant un montant total d'aides de 456 € en fonctionnement, détaillées dans les tableaux ci dessous :

Demandeur	Type aide	Lieu du stage	Nom du maître de stage	Montant des dépenses réalisées dans le cadre de l'hébergement	Montant de l'aide proposée (plafonnée à 300 €)
	indemnité de logement	Charolles		320 €	300 €

Demandeur	Type aide	Lieu du stage	Nom du maître de stage	Moyen de locomotion	Nombre de kilomètres parcourus durant le stage	Montant de l'aide théorique	Montant de l'aide proposée (plafonnée à 300 €)
	indemnité de déplacement	Charolles		Voiture 5 CV	246	156,46 €	156 €

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer à une étudiante vétérinaire dans le cadre du règlement d'intervention de soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage, une aide "indemnité de logement" de 300 € et une aide "indemnité déplacement" de 156 € en fonctionnement, tel que détaillé ci-dessus.



DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur l'autorisation d'engagement «2023-2028 Soutien à l'attractivité rurale vétérinaire », le programme « Dynamisation des filières et appui aux organisations agricoles », l'opération « Soutien à l'attractivité rurale vétérinaire », l'article 65131.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 19 AVR. 2024

Publié ou Notifié le 22 AVR. 2024

Affiché le *publié le* 29 AVR. 2024